CARIOT Arielle

De: Communication
Envoyé: mardi 13 mai 2025 11:16
Objet: Actualités de l'Alpe d'Huez

Les informations de la commune d'Huez

Ouvrez cette news dans votre navigateur

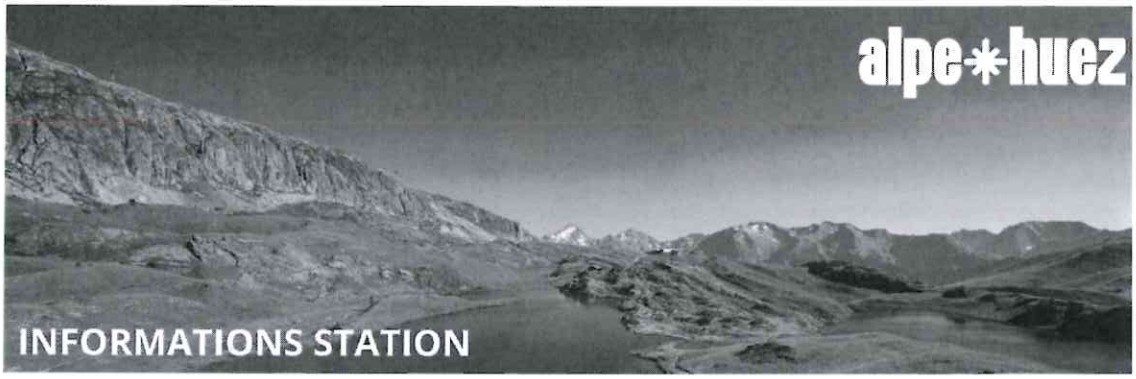

NETTOYAGE DES PATURAGES LE 23 MAI 2025

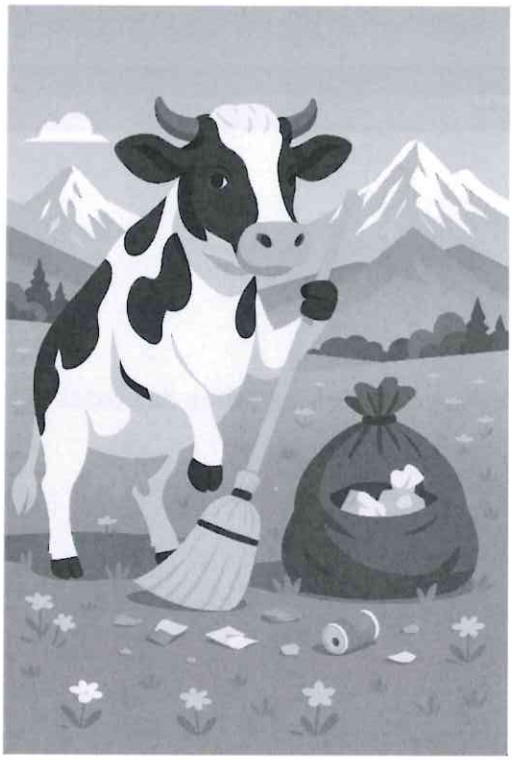

La journée de nettoyage des pâturages aura lieu le **vendredi 23 mai**, si le temps le permet.

Le rendez-vous est fixé à 8h30 à la SATA.

Le 23 mai, les alpages se refont une beauté !

Grâce à vous, ce sont près de **400 kilos de déchets** qui ont été collectés l'an dernier, dont près d'1/3 étaient constitués de plastique, sans compter les innombrables mégots dont 1 seul suffit à polluer 100 litres d'eau !

Cette année, on vous attend encore nombreux pour participer aux opérations de ramassage et de caractérisation des déchets sauvages. Cette dernière opération consiste à répartir les déchets en 8 grandes familles (plastique, métal, bois, papier et carton, verres, textile, caoutchouc, déchets non caractérisés) que l'on pèse et à dénombrer en parallèle 30 déchets indicateurs (mégots, canettes, etc...).

Un peu exigeante il est vrai, la caractérisation s'avère indispensable pour établir des plans d'action ciblés s'adressant tant aux particuliers qu'aux structures façonnant nos milieux naturels. **Alors d'avance un grand merci de votre soutien** pour traiter et prévenir la pollution sauvage en montagne !

FERMETURE DECHETERIE

Pour information la déchèterie d'Huez est exceptionnellement fermée ce jour **mardi 13 mai 2025**.

COMMUNE

Recrutements

Retrouvez toutes les fiches de postes **ICI**

RECHERCHE un(e) AESH
pour l'accompagnement de 2 enfants à l'école de l'Alpe d'Huez

Le poste d'AESH (Accompagnants des élèves en situation de Handicap) nécessite l'obtention du Baccalauréat.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la référente Isabelle GOBBA au PIAL (Pole Inclusif d'accompagnement localisé) de Vizille.

Un logement est mis à disposition par les parents.

Téléphone : 06.25.02.80.31.

Infos travaux et circulation

Voirie HUEZ

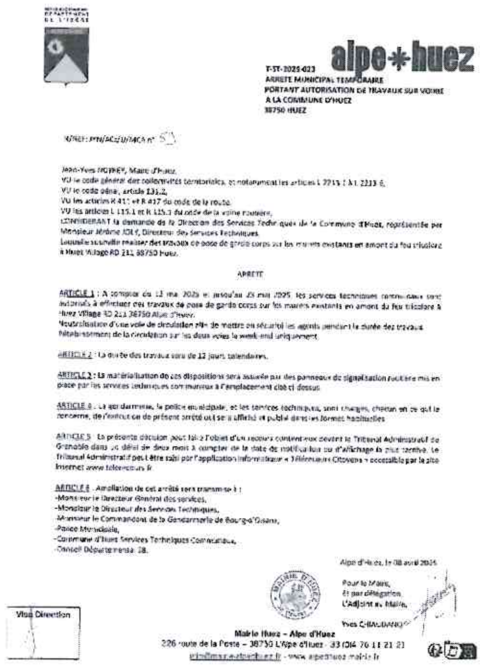

T-ST-2025-023
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX SUR VOIRIE
A LA COMMUNE D'HUEZ
38750 HUEZ

Jean-Yves NOYREY, Maire d'Huez,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
VU le code pénal, article 131.2,
VU les articles R 411 et R 417 du code de la route,
VU les articles L 115.1 et R 115.1 du code de la voirie routière,
CONSIDERANT la demande de la Direction des Services Techniques de la Commune d'Huez, représentée par Monsieur Jérôme JOLY, Directeur des Services Techniques.
Laquelle souhaite réaliser des travaux de pose de garde corps sur les murets existants en amont du feu tricolore à Huez Village RD 211 38750 Huez.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 12 mai 2025 et jusqu'au 23 mai 2025, les services techniques communaux sont autorisés à effectuer des travaux de pose de garde corps sur les murets existants en amont du feu tricolore à Huez Village RD 211 38750 Alpe d'Huez.
Neutralisation d'une voie de circulation afin de mettre en sécurité les agents pendant la durée des travaux.
Rétablissement de la circulation sur les deux voies le week-end uniquement.

ARTICLE 2 : La durée des travaux sera de 12 jours calendaires.

ARTICLE 3 : La matérialisation de ces dispositions sera assurée par des panneaux de signalisation routière mis en place par les services techniques communaux à l'emplacement cité ci dessus.

ARTICLE 4 : La gendarmerie, la police municipale, et les services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage la plus tardive. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
-Monsieur le Directeur Général des services,
-Monsieur le Directeur des Services Techniques,
-Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bourg-d'Oisans,
-Police Municipale,
-Commune d'Huez Services Techniques Communaux,
-Conseil Départemental 38.

Alpe d'Huez, le 08 avril 2025

Pour le Maire,
et par délégation
L'Adjoint au Maire,

Yves CHIAUDANO

Visa Direction

Mairie Huez – Alpe d'Huez
226 route de la Poste – 38750 L'Alpe d'Huez - 33 (0)4 76 11 21 21
www.alpedhuez-mairie.fr

Route de Sarenne

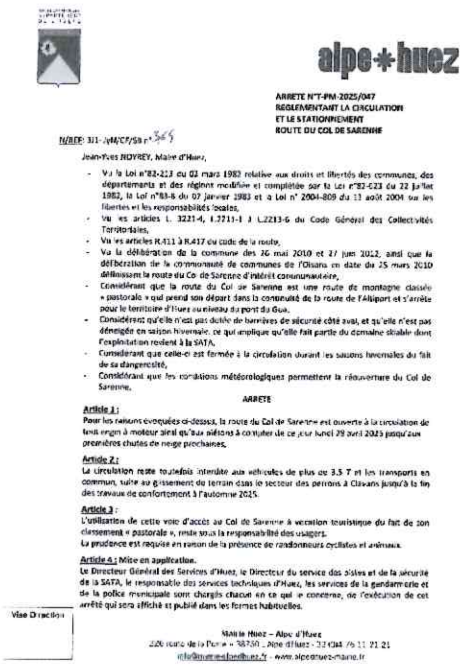

ARRETE N°T-PM-2025/047
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
ROUTE DU COL DE SARENNE

N/REF: 3J1-JYN/CF/SB n° 365

Jean-Yves NOYREY, Maire d'Huez,

- Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982, la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 et la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales,
- Vu les articles L. 3221-4, L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles R.411 à R.417 du code de la route,
- Vu la délibération de la commune des 26 mai 2010 et 27 juin 2012, ainsi que la délibération de la communauté de communes de l'Oisans en date du 25 mars 2010 définissant la route du Col de Sarenne d'intérêt communautaire,
- Considérant que la route du Col de Sarenne est une route de montagne classée « pastorale » qui prend son départ dans la continuité de la route de l'Altiport et s'arrête pour le territoire d'Huez au niveau du pont du Gua,
- Considérant qu'elle n'est pas dotée de barrières de sécurité côté aval, et qu'elle n'est pas déneigée en saison hivernale, ce qui implique qu'elle fait partie du domaine skiable dont l'exploitation revient à la SATA,
- Considérant que celle-ci est fermée à la circulation durant les saisons hivernales du fait de sa dangerosité,
- Considérant que les conditions météorologiques permettent la réouverture du Col de Sarenne,

ARRETE

Article 1 :
Pour les raisons évoquées ci-dessus, la route du Col de Sarenne est ouverte à la circulation de tout engin à moteur ainsi qu'aux piétons à compter de ce jour lundi 28 avril 2025 jusqu'aux premières chutes de neige prochaines.

Article 2 :
La circulation reste toutefois interdite aux véhicules de plus de 3.5 T et les transports en commun, suite au glissement de terrain dans le secteur des perrons à Clavans jusqu'à la fin des travaux de confortement à l'automne 2025.

Article 3 :
L'utilisation de cette voie d'accès au Col de Sarenne à vocation touristique du fait de son classement « pastorale », reste sous la responsabilité des usagers.
La prudence est requise en raison de la présence de randonneurs cyclistes et animaux.

Article 4 : Mise en application.
Le Directeur Général des Services d'Huez, le Directeur du service des pistes et de la sécurité de la SATA, le responsable des services techniques d'Huez, les services de la gendarmerie et de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

Visa Direction

Mairie Huez – Alpe d'Huez
226 route de la Poste – 38750 _ Alpe d'Huez - 33 (0)4 76 11 21 21
www.alpedhuez-mairie.fr

Travaux cimetière à partir du 13 mai

Des travaux d'aménagement paysager vont être entrepris dans l'ancien cimetière à partir du mardi 13/05 pour une durée approximative de 3 semaines : les allées en gravillons vont être transformées en gazon. Il se peut que l'une des deux entrées soit fermée temporairement.

Programme travaux Place Paganon

Retrouvez le programme des travaux pour la place Paganon

ICI

Appel d'offres centre équestre

N/REF : 1N44– JYN/ MD/JP

AVIS

Commune d'Huez – Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public communal pour l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez.

Par délibération du 26 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Huez a décidé de confier l'exploitation de l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez à un tiers, par convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

L'occupant devra verser à la Commune une redevance annuelle plancher de 20.000,00 euros. Cette autorisation d'occupation du domaine public sera conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2025 et jusqu'au 30 septembre 2028.

Le cahier des charges peut être retiré en mairie annexe de l'Alpe d'Huez pendant les heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, ou téléchargé sur le site : https://www.alpedhuez-mairie.fr/

Les candidatures devront être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention **« AOT – exploitation de l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez – Ne pas ouvrir »** à la mairie annexe de l'Alpe d'Huez, **au plus tard le 30 juin 2025 à 16 h 00.**

L'Alpe d'Huez, le 1er avril 2025

Le Maire

Yves ROYSEY

Visa Direction

Mairie Huez – Alpe d'Huez
226 route de la Poste - 38750 L'Alpe d'Huez - 33 (0)4 76 11 21 21
info@mairie-alpedhuez.fr - www.alpedhuez-mairie.fr

Plus d'infos **ICI**

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Huez

Par délibération du 16 avril 2025, le conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Huez.

Le projet de PLU est disponible en ligne sur le **site internet** de la mairie et consultable à la direction de l'urbanisme de la Commune

Une enquête publique sera organisée au cours de l'été prochain.

Ventes

VEHICULE UTILITAIRE

marque Renault

La Commune met en vente
sans contrôle technique un véhicule utilitaire :

TYPE « Express », 1,9 D,
Mise en circulation : 06/1996,
120000 kms, dans l'état.

Prix de départ : 250 €

Les offres sont à faire parvenir par courrier à la Mairie
226 route de la Poste 38750 ALPE D'HUEZ

AVIS DE COUPURE ELECTRIQUE

LE 16 MAI **ICI** Rue de la Grenouillère,
LE 21 MAI **ICI** Le Ribot le Haut,
LE 23 MAI **ICI** Le Ribot le Haut,
LE 27 MAI **ICI** Promenade Clotaire Collomb 50, 116 rue de la Meije, rue du Poutat.

ENQUETES PUBLIQUES

Projet de remplacement de la télécabine de POUTRAN et aménagements associés

Une enquête publique portant sur le remplacement de la télécabine de POUTRAN et les aménagements de piste associés porté par SATA Group se déroulera du 14 avril 2025 à 9h au 14 mai 2025 à 17h, y compris par voie électronique.

Dossier accessible sur l'adresse suivante https://www.alpedhuez-mairie.fr/enquetes-en-cours/ et sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/6147

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête publique papier tenus à disposition du public en mairies d'Oz et d'Huez
- Sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6147 Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6147@registre-dematerialise.fr Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6147 et donc visibles par tous.
- En les adressant par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Monsieur Georges GUERNET (ou son suppléant) – commissaire enquêteur – MAIRIE 34 route d'Oz 38114 – OZ EN OISANS. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

Projet de prolongation de la télécabine du Rif Nel

Une enquête publique portant sur la modification du téléporté de la télécabine du Rif Nel avec ajout d'un tronçon porté par SATA GROUP se déroulera du **5 mai 2025 à 9h au 5 juin 2025 à 17h**, y compris par voie électronique.

Dossier accessible sur l'adresse suivante https://www.alpedhuez-mairie.fr/enquetes-en-cours/ et sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/6193

Permanences en mairie annexe :

- Le mercredi 14 mai 2025 de 9h à 12h ;
- Le samedi 24 mai 2025 de 9h à 12h ;
- Le jeudi 5 juin 2025 de 14h à 17h.

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique papier ouvert à cet effet et tenu à disposition du public en mairie annexe,
- sur le registre d'enquête publique dématérialisé disponible sur internet à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6193,
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-6193@registre-dematerialise.fr,
- par courrier postal adressé à l'attention de la commissaire-enquêtrice en mairie annexe de l'Alpe d'Huez, 226 route de la Poste, 38750 HUEZ (mentionner expressément dans l'objet : observations enquête publique – RIF NEL).

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées des 20 communes du territoire de l'Oisans et de la Basse Romanche

SACO

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées des 20 communes du territoire de l'Oisans et de la Basse Romanche

Par arrêté n°2025-RAC-01 du 1er avril 2025, le Président du **Syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans et de la basse Romanche, SACO**, a prescrit l'organisation et l'ouverture d'une telle enquête publique portant sur les **communes de Allemond, Auris, Besse, Le Bourg-d'Oisans, Clavans-en-Haut-Oisans, Les Deux Alpes, Le Freney-d'Oisans, La Garde, Huez, Livet-et-Gavet, Mizoën, La Morte, Ornon, Oulles, Oz, Saint-Christophe-en-Oisans, Vaujany, Villard-Notre-Dame, Villard-Reculas, Villard-Reymond.**
Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs

du mercredi 23 AVRIL à 9h00 au vendredi 23 MAI 2025 à 16h30

Le zonage d'assainissement des eaux usées est établi en application de l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il a pour objet de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectifs et ainsi de distinguer l'assujettissement obligatoire aux différentes redevances d'assainissement des abonnés.

Le siège de cette enquête est fixé au **SACO situé au 1bis rue Humbert, 38520 LE BOURG-D'OISANS.**

Par décision n°E2500049/38 du 12 mars 2025 du Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble sont désignés en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur François RAPIN comme titulaire et Monsieur Jean-Pierre BLACHIER comme suppléant, en cas d'empêchement du titulaire.

Pendant toute la période d'enquête, le **dossier d'enquête** publique sera consultable :
- sur support papier, dans les mairies de Bourg-d'Oisans, d'Huez (mairie annexe de l'Alpe d'Huez), des Deux Alpes, au siège du SACO à leurs jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par voie dématérialisée, sur le site internet du syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans, SACO, **https://www.saco-assainissement.fr**,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie du Bourg-d'Oisans suivant ses horaires d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du SACO. Ces informations peuvent aussi être demandées à Madame Audrey PAOLI, directrice adjointe au SACO.

Ce projet de zonage d'assainissement a été dispensé d'évaluation environnementale par la décision n°2024-ARA-KKPP-3694 de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 février 2025, jointe au dossier d'enquête publique.

Les éventuelles **observations et propositions du public** pourront être :
- consignées sur chacun des 4 **registres d'enquête** ouverts à cet effet accompagnant chaque dossier d'enquête, à savoir au siège du SACO, dans les mairies de Bourg-d'Oisans, des Deux-Alpes et à la mairie annexe de l'Alpe d'Huez.

PROJET IMMOBILIER ECLOSE OUEST

Répondre aux besoins variés de logements des habitants, des salariés et des acteurs économiques de la Commune est un objectif de la politique de l'habitat portée par la municipalité.
C'est pour cette raison que nous sommes engagés en faveur de la mixité d'offres de logements sur l'Alpe d'Huez.

En lien avec la société TRIGNAT, le projet immobilier de l'Eclose Ouest progresse efficacement. Il est situé sur la butte de l'Eclose côté Ouest.

Les logements disponibles incluent :

- des logements en bail social,
- des logements en accession à prix maîtrisé (6000 € le m²).

En attendant la prise en charge commerciale de la société TRIGNAT, toute personne intéressée est invitée à contacter la mairie par mail : info@mairie-alpedhuez.fr

En précisant dans le mail :

Nom :
Prénom :

Type de logement souhaité :

- Un logement permanent en accession à prix maîtrisé,
- Un logement saisonnier,
- Un logement social.

Surface souhaitée :

Type de logement souhaité (T1, T2, ...) :

Coordonnées :

- Adresse
- Téléphone
- Mail

Toutes les informations seront passées ensuite aux concernés avec plus d'explications pour chaque cas.

DIVERS

Une nouvelle permanence de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est prévue **le 27 mai** à l'Espace France Services, en plus du 6, 13 et 20 mai.

Pour prendre rendez-vous ou pour plus d'informations, veuillez contacter l'**Espace France Services au 04 76 80 02 66** ou vous rendre directement sur place.

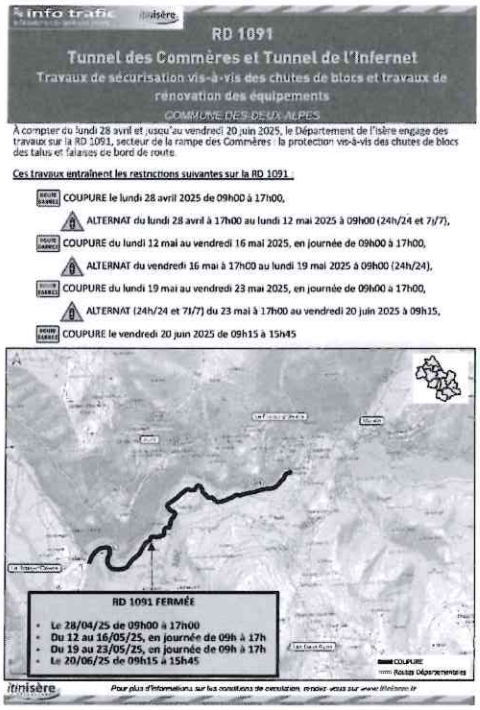

TOMORROWLAND WINTER 2025

Une 5ème édition réussie !

La cinquième édition de Tomorrowland Winter s'est achevée, offrant une semaine magique à l'Alpe d'Huez du 15 au 22 mars 2025. Les visiteurs ont profité d'une expérience unique alliant ski et musique électronique ! Pour revivre les moments forts de Tomorrowland Winter 2025, des replays sont disponibles sur tomorrowland.com, l'application Tomorrowland et One World Radio.

L'Aftermovie Tomorrowland Winter 2025

L'Aftermovie Tomorrowland Winter 2025 vient de sortir ! Retrouvez le film en cliquant sur ce lien : https://youtu.be/1zcTFxuG-II?si=o-FBAQHQw-KrpXcs

Et si nous parlions déjà de 2026 ?

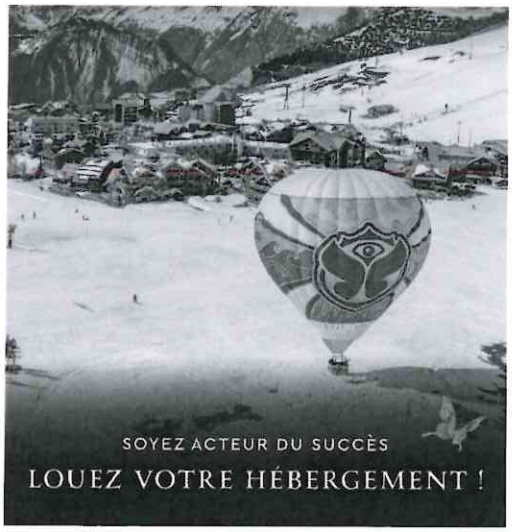

En tant que propriétaires, acteurs investis dans la vie de la station, votre participation aux événements organisés à l'Alpe d'Huez est un facteur clé du succès de votre station.

Bénéficiez de conseils précieux afin adaptez votre offre aux attentes des visiteurs et assurez-vous une visibilité optimale pour les prochaines éditions.

Contactez l'équipe dès maintenant :

ambassadeur@tomorrowlandwinter.com &
tomorrowlandwinter@sunwebgroup.com

Ouverture commerces

Jusqu'au 30 mai

Planning France services

Mai

Retrouvez toutes les informations de la CCO

Ateliers, forum, webinaire...

Permanences déclaration de revenus

TABLE RONDE CCO

BIEN PREPARER SA RETRAITE

Copyright © 2025 Station de l'Alpe d'Huez, All rights reserved.
La station de l'Alpe d'Huez vous informe.

Our mailing address is:
Station de l'Alpe d'Huez
226 Route de la Poste, Huez, France
Huez 38750
France

Add us to your address book

unsubscribe from this list update subscription preferences